



Cabinet d'expertise en règlement de sinistre  
7100, rue Jean-Talon Est, bureau 805  
Montréal (Québec) H1M 3S3

Tél. : 1 866 662-0661  
Télec. : 1 800 808-8418

COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec renouvelle son entente avec la COMBEQ

**Montréal, le 31 janvier 2023** – [Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec](#) (Fonds) est heureux d'annoncer l'entente conclue avec la [Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec](#) (COMBEQ) pour une période de quatre ans visant à offrir aux officiers municipaux un accès facilité à des formations de grande qualité, dans une optique de prévention des sinistres.

Ce partenariat renouvelé permet aux officiers municipaux membres de la COMBEQ et à l'emploi des Municipalités assurées par le Fonds de bénéficier d'une réduction de 100 \$ lors de leur inscription aux formations suivantes : [Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter](#); [Rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme](#); [Initiation au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées \(Q-2, r. 22\)](#) ainsi que [Règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydriques](#).

Nouveauté en 2023, l'ajout d'une quinzaine de webinaires gratuits par année, destinés aux membres de la COMBEQ et plus largement aux personnes intéressées en matière de réglementation municipale et d'environnement.

« Nous sommes ravis de renouveler cette entente avec la COMBEQ, qui est un partenaire de longue date de notre organisation. L'offre de formations à laquelle nous nous associons nous permet de poursuivre notre accompagnement auprès de nos municipalités assurées afin qu'elles diminuent au plus possible leurs risques de sinistres tout en maintenant leur adhésion à des produits d'assurance de dommages aux meilleures conditions possibles. », a déclaré Jacques Demers, président de la FQM et de son Comité de décision en matière d'assurance de dommages, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC Memphrémagog.

« Au sein d'une profession où il est primordial d'approfondir ses connaissances tout en continuant de développer ses compétences, nous sommes heureux de pouvoir compter sur le soutien financier du Fonds et d'offrir à nos membres des formations pertinentes et adaptées à leur secteur d'activité », a souligné Sylvain Demers, président de la COMBEQ, directeur de l'urbanisme du Village de Kingsbury et officier municipal en bâtiment et en environnement pour les municipalités de Saint-Alphonse-de-Granby et Saint-Joachim-de-Shefford.

– 30 –

Pour renseignements :

### Marie-Ève Dion

Conseillère | Relations avec les médias  
Fonds d'assurance des municipalités du Québec  
Fédération québécoise des municipalités  
418 563-5977  
[medion@fqm.ca](mailto:medion@fqm.ca)

### Geneviève Gosselin

Coordonnatrice | Communications et événements  
COMBEQ  
450 348-7178, poste 103  
[ggosselin@combeg.qc.ca](mailto:ggosselin@combeg.qc.ca)